



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

## NOTE - EXPRESS

(*) NON PROTEGE	DIFFUSION RESTREINTE	CONFIDENTIEL DEFENSE
<u>Origine</u> :	FFDJ/13 <sup>ème</sup> DBLE/BML/SEC – SP 85030 – 00815 ARMEES	
Suivi par :	Lieutenant-colonel François-Xavier PETITEAU	
<u>Destinataire(s)</u> :	DIFFUSION B.	
(pour action)		
<u>Destinataire(s)</u> :	CDC (ATCR), C2 (ATCR)	
(pour information)		
<u>Copie(s) intérieure(s)</u> :	A/C	

SP 85030, le 10 juin 2009

N° /13<sup>ème</sup> DBLE/BML/SEC

Objet : Contrôle technique des véhicules personnels avant achat.

Afin de faciliter les opérations de vente et d'achat des véhicules personnels au PAM 2009, le BML de la 13<sup>ème</sup> DBLE est à la disposition des vendeurs ou acheteurs éventuels du régiment pour contrôler les matériels avant la transaction. Cette vérification est gratuite et doit permettre de déceler les éventuelles réparations à effectuer mais il ne se substitue pas au contrôle technique Djiboutien qui doit être réglé lors des démarches d'achat du véhicule.

Primo :

Périmètre du contrôle : l'objectif est de faire un point général sur le véhicule en insistant sur les organes de sécurité. La vérification visuelle du véhicule sera complétée par un essai dynamique. Du fait de l'absence d'outillage spécifique (banc de test etc.), le contrôle ne prétend pas identifier tous les défauts de la voiture, mais reste une aide à l'achat. De ce fait, le mécanicien ne pourra pas être tenu responsable d'une éventuelle défaillance du véhicule détectée après la transaction.

Secundo :

Modalités : le contrôle sera effectué durant les heures de service au niveau du RDC régimentaire. Il sera conduit par l'équipe RDC sous les ordres des SCH MULLER ou RAKOTONDRAZAFY. L'expertise de M MOHAMED ADEN YOUSSEF en tant que garagiste civil pourra en outre orienter l'acheteur éventuel sur le coût local des réparations.

L'acheteur ou le vendeur prendront rendez vous avec le chef du RDC au 56145, le contrôle pourra être effectué à partir de 10 h00 tous les jours ouverts. En fonction de l'encombrement du RDC, le contrôle se déroulera au niveau de l'ancien NTI1.

Tertio :

Procès verbal : à l'issue du contrôle, un procès verbal type fiche station est remise aux deux parties. Il précise l'état du véhicule et les réparations à effectuer en particulier au niveau des organes de sécurité.

Le lieutenant-colonel François-Xavier PETITEAU  
Chef du bureau maintenance logistique  
de la 13<sup>ème</sup> Demi-brigade de Légion étrangère